

**Extrait du registre des arrêtés du Maire****Arrêté n° 2026-045****Arrêté portant délégation de fonction et de signature à M. Gil BREYSSE, troisième Adjoint au Maire**

Le Maire de la commune de SAINT-PIREST ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-18 ;

Vu le procès-verbal de l'élection municipale du 15 mars 2026 ;

Vu la séance du Conseil municipal du 20 mars 2026 au cours de laquelle il a été procédé à l'installation du Conseil municipal ;

Vu la délibération n°2026/06 du 20 mars 2026 portant élection du Maire ;

Vu la délibération n°2026/07 du 20 mars 2026 portant détermination du nombre d'Adjoints au Maire ;

Vu la délibération n°2026/08 du 20 mars 2026 portant élection des Adjoints au Maire et le procès-verbal y afférent ;

Vu la délibération n°2026/10 du 20 mars 2026 portant délégations du Conseil municipal au Maire ;

Considérant que l'article L.2122-18, susvisé, dispose que si le Maire est seul chargé de l'administration, il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints ;

Considérant que la délibération n°2026/10, susvisée, autorise la subdélégation des matières déléguées par le Conseil municipal au Maire ;

Considérant la nécessité pour la bonne marche de l'administration communale de procéder à une délégation de fonction et de signature du Maire au bénéfice de M. Gil BREYSSE, troisième Adjoint au Maire.

**ARRÊTE****Article 1<sup>er</sup> :**

Sous la surveillance et la responsabilité du Maire, délégation de fonction est donnée à M. Gil BREYSSE, troisième Adjoint au Maire, à compter du 23 mars 2026, pour remplir les fonctions relatives aux domaines de compétences concernant :

- ❖ bâtiments et équipements publics : examen des projets, suivi des réalisations des nouvelles constructions et installations municipales ; entretien général et maintenance courante de l'ensemble des bâtiments communaux ; suivi des contrats d'entretien des bâtiments (extincteurs, chauffage, plomberie, etc.) ;
- ❖ subventions : suivi des dossiers de subventions ;
- ❖ vie associative : relation avec les associations et répartition des prêts de salle aux associations.

**Article 2 :**

Il est également donné délégation de signature à M. Gil BREYSSE, troisième Adjoint au Maire, pour signer :

- ❖ les contrats de maintenance des installations électriques, chauffage, plomberie et sécurité incendie des bâtiments communaux ;
- ❖ les procédures de mise en concurrence et l'attribution de marché dans le cadre de la réhabilitation des bâtiments communaux et de leurs équipements.

**Article 3 :**

Cette délégation peut être retirée à tout moment dans les mêmes formes que son attribution et elle ne saurait, en tout état de cause, dépasser l'expiration du mandat de l'élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de M. Gil BREYSSE, troisième Adjoint au Maire.

**Article 4 :**

Le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé. Ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Ardèche et au comptable public.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon par voie postale (palais des juridictions administratives – 184 rue Duguesclin – 69433 Lyon CEDEX 3) ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Publié le **23 MARS 2026**

Notifie le

Signature de l'élu :

Fait à SAINT-PRIEST, le 23 mars 2026

**Madame le Maire**  
Sandrine CHAREYRE